

Procès-verbal du bureau de l'association

LIGUE DE CHAMPAGNE DE TIR.

L'an deux mille huit, le 20 septembre à 14 heures.

Les Membres du Comité Directeur de l'Association **LA LIGUE REGIONALE DE TIR DE CHAMPAGNE**, dont le siège est au domicile du Président , se sont réunis au stand de la Société de Tir de Reims, 12 av du 29 août 1944 51430 Tinquaux,

Délibération du Comité Directeur :

Le Comité Directeur s'est réuni pour proposer à l'assemblée son bureau, 1 seul vote pour le poste de Vice Président suite à 3 candidats qui se proposent, 22 voix possible, Gierak Zénon 2 voix, Minjeau Jean Michel 4 voix, Boulanger Michel 14 voix.

Le Comité Directeur propose à l'assemblée son bureau, au poste de Président Collot Jacques, au poste de Vice Président Boulanger Michel, au poste de Secrétaire Général Aimé Claude, au poste de Vice Secrétaire Général Kiefer Françoise, au poste de Trésorier Général Bescont Luc, au Poste de Vice Trésorier Général Leroy Christian, au poste de Responsable S.E.C Minjeau Michel, au poste de responsable des Arbitres Pertuisot Michel.

Décisions prises lors du Bureau de 14h :

Il est demandé au Président Jacques Collot immédiatement de faire bloquer les comptes bancaires de la Ligue de Champagne de Tir, et ouvrir un autre compte intitulé **Ligue de Champagne de Tir**, en donnant une délégation de signature au trésorier Luc Bescont. L'ancien compte de la Ligue de Champagne après mise à jour des comptes et en tirant un bilan, devra être éliminé, les résultats remis en compte sur le nouveau compte. Le bilan général définitif sera sans aucun doute couplé avec le bilan 2008/2009

Le Président doit immédiatement faire opposition aux prélèvement Orange, ou revoir les contrats et destinataires pour tous les N° de téléphone inscrit au nom de la ligue.

Il a été relevé sur les comptes bancaires des dépenses régulières mensuelles, pour un loyer d'un local et d'un garage, ce contrat pour cause déménagement changement de département, doit être résilié immédiatement dans les conditions réglementaires de déménagement.

Le matériel de bureau sera vendu ou utilisé pour le nouveau siège de la ligue suivant la décision du Comité Directeur du 18 octobre 2008.

Il a été relevé sur les comptes bancaires des versements réguliers mensuels, dont la somme n'apparaît dans aucun procès d'assemblée générale et de plus, qui ne correspond à aucun service ou travail physique, Michel Boulanger veut en avoir toutes les explications sur ces prélèvements, quitte à s'engager personnellement en temps que licencié de la ligue. Le Président devra faire un rapport avec le trésorier sur la somme totale versée et le comité directeur décidera de la décision à prendre.

- o Un recommandé sera fait à l'ancien trésorier pour une clairvoyance :
 - Des frais non remboursés
 - Des achats effectués de tous matériels, amortis et non amortis sur les 10 dernières années.
 - Sur le retour du grand livre de La Ligue de Champagne
 - Sur la remise des archives comptables au trésorier Luc Bescont.
- o Un recommandé sera fait à l'ancien Président Gilbert Pencet, pour la transmission des chèquiers, des documents et archives du matériel bureautique et tout le matériel concernant les biens de la ligue, ainsi que les clefs des locaux administratifs et du garage..

Autorisation à ce jour au Président Jacques Collot de participer à la co-location d'un bureau et téléphone, situé à La Maison Départementale des Ardennes, cette sous location au CDOS 08 sera établi à partir du 1^{er} premier octobre 2008

Autorisation à ce jour au Président Jacques Collot d'embaucher une salariée au poste de secrétaire de Ligue à partir du 1^{er} premier octobre 2008, à mi-temps, pour un salaire de 1059.99 net par mois plus charges patronales 550.30 plus charges salariales 295.59, partagé avec le CDOS, il en reviendra pour la Ligue de Champagne de Tir 952.94 € par mois, soit un total pour 2008 de 2858.82 €. En 2009 le montant sera de 11595.12 € desquels il faudra déduire l'aide du CNDS en plan sport emploi.

Cette réunion de bureau prend fin à 15h15.